

## COVID-19 / Comment Morency peut aider les entrepreneurs

Montréal et Québec, 15 avril 2020

Morency a à cœur le succès des entreprises et institutions qui composent sa clientèle. L'apparition de la COVID-19 a provoqué une crise inattendue dont les conséquences sont considérables et difficilement prévisibles. Dans le but d'aider nos clients à surmonter cette situation sans précédent, notre cabinet vous propose ses expertises et services aux fins de répondre rapidement aux situations nouvelles et urgentes qui demandent des conseils adaptés dans un environnement en constante évolution.

Plus que jamais en temps de crise, notre cabinet est en mesure d'agir pour vous dans ses différents domaines d'expertise, que sont le droit des affaires, travail, fiscal, litige, municipal et santé, de façon concertée, au bénéfice de sa clientèle, tant en français qu'en anglais, en télétravail dans les marchés traditionnellement desservis par ses bureaux de Montréal et Québec.

Les avocats et notaires de tous les secteurs d'expertise de notre cabinet se concertent aux fins de vous guider dans la prise de vos décisions d'affaires à court et moyen termes, notamment sur les sujets suivants :

- L'impact et l'application des diverses mesures d'aide à l'égard des travailleurs de votre entreprise et la planification et gestion de vos équipes
- Notre appui à la mise en place et l'accès aux diverses mesures d'aide des institutions financières et gouvernementales
- La revue de vos contrats importants, tels les baux immobiliers, pour identifier vos obligations et les possibilités d'en aménager les conditions
- Vos obligations fiscales et les mesures d'allègement
- La mise en place d'un plan de contingence ou de redressement

### **Droit des affaires**

Afin d'aider les entreprises et les individus à traverser la crise sanitaire actuelle sans compromettre la pérennité de leur entreprise, plusieurs institutions financières publiques ont mis en place des mesures d'allègement pour les facilités de crédits consenties à leurs clients, ainsi

que diverses nouvelles formules de prêts aux conditions avantageuses. Nous pouvons vous assister et vous conseiller dans la mise en place de tels programmes d'aide. Vous trouverez sur notre site Web les liens vous permettant d'accéder aux principaux programmes mis en place par les institutions financières publiques :

- <https://morencyavocats.com/nouvelles-covid-19>

Nous pouvons également vous assister et vous conseiller dans la **revue de vos contrats** et l'identification de vos **obligations et celles de vos partenaires** dans le cadre de la présente crise et vous conseiller sur les options possibles en lien avec vos objectifs d'affaires.

Nous pourrions également explorer avec vous les solutions pour permettre le maintien des activités de votre entreprise. Nos professionnels spécialisés en droit des affaires seront en mesure de vous conseiller adéquatement et élaborer une stratégie appropriée et personnalisée, que ce soit par :

- la mise en place d'un financement temporaire ou la revue des financements existants
- la mise en place d'un financement par voie d'équité ou quasi-équité
- la mise en place d'un plan d'arrangement en vertu des lois en matière d'insolvabilité

Nous sommes par ailleurs en mesure de procéder à vos transactions à distance en utilisant toutes les ressources technologiques disponibles. Notamment, en matière de droit notarial, les notaires de notre cabinet sont en mesure de respecter les nouvelles dispositions adoptées par le gouvernement du Québec et la Chambre des notaires du Québec et de recevoir à distance, par des moyens technologiques, les actes notariés qui devaient auparavant être signés en présence physique du notaire.

Nous nous permettons de vous rappeler que nos services en droit des affaires comprennent : Négociation et interprétation des contrats, propriété intellectuelle, fusion-acquisition et prise de participation, financement et droit bancaire, insolvabilité, recouvrement et réalisation, immobilier, transfert d'entreprises entre générations, droit corporatif, réorganisation corporative et société en phase de démarrage.

Pour tous vos besoins en droit des affaires durant la crise, n'hésitez surtout pas à contacter un membre de notre équipe ou directement le responsable du secteur Droit des affaires, Me Luc Richard ([lrichard@morencyavocats.com](mailto:lrichard@morencyavocats.com)), qui saura vous guider vers nos équipes pour répondre à vos besoins.

### **Travail, emploi et droits de la personne**

Les impacts de la crise de la COVID-19 sur vos employés et vos relations de travail sont nombreux. Notre équipe d'avocats chevronnés qui cumule plus de 30 ans d'expérience est disponible pour vous offrir des conseils judicieux et éclairés et procède en ce sens à une veille

constante des mesures déployées par les autorités gouvernementales. Morency est en mesure de vous accompagner rapidement et de façon pragmatique pour évaluer toutes les options disponibles pour votre organisation et leurs impacts sur la poursuite de vos activités à court et à long termes. Nous sommes notamment en mesure de vous conseiller sur les sujets suivants :

- Programmes de subventions salariales pour les employeurs
- Impact de la Prestation canadienne d'urgence (PCU)
- Application de mesures de temps partagé et impact des modifications des conditions d'emploi
- Réintégration des employés et impacts sur les différents programmes

Notre équipe en droit du travail peut également vous conseiller à l'égard de l'ensemble des expertises propres à ce domaine : Organisation et gestion du travail, rapports collectifs et individuels de travail, négociation de convention collective, santé et sécurité au travail, accès à l'information et protection des renseignements personnels, droits et libertés de la personne et harcèlement psychologique.

Vous trouverez par ailleurs accès sur notre site Web aux Infolettres publiées par l'équipe de droit du travail.

- <https://morencyavocats.com/nouvelles-covid-19>

Pour tous vos besoins en droit du travail durant la crise, n'hésitez surtout pas à contacter un membre de notre équipe ou directement la responsable du secteur Droit du travail, Me Geneviève Lapointe ([glapointe@morencyavocats.com](mailto:glapointe@morencyavocats.com)), qui saura vous guider vers nos équipes pour répondre à vos besoins.

### **Fiscalité**

Les différents paliers de gouvernements (fédéral, provincial et municipal) ont conçu et mis en œuvre une série de mesures fiscales visant à limiter les effets négatifs de la COVID-19 sur l'activité économique au pays et la capacité des personnes à y faire face. Vous trouverez ci-après les liens vous permettant d'accéder aux principaux bulletins publiés par les instances gouvernementales sur le sujet :

- <https://morencyavocats.com/nouvelles-covid-19>

Notre équipe d'avocats fiscalistes chevronnés est disponible pour vous offrir des conseils judicieux et éclairés et procède en ce sens à une veille constante des mesures déployées par les autorités gouvernementales. Morency est en mesure de vous accompagner rapidement et de façon pragmatique pour évaluer toutes les options disponibles en matière fiscale pour votre organisation et leurs impacts sur la poursuite de vos activités à court et à long termes.

Pour tous vos besoins en matière fiscale durant la crise, n'hésitez surtout pas à contacter un membre de notre équipe ou directement le responsable du secteur Droit fiscal, Me Pierre Marcoux ([pmarcoux@morencyavocats.com](mailto:pmarcoux@morencyavocats.com)) qui saura vous guider vers nos équipes pour répondre à vos besoins.

### **Litige**

En matière de litige civil et commercial mais également aux fins de prévenir tout type de litiges potentiels, notre cabinet regroupe des avocats qui mettent en commun leurs forces, leurs expertises et leurs talents dans toutes les sphères du droit. Bien que nous ne souhaitons pas que vous vous retrouviez devant les tribunaux, notre objectif, lorsque cette situation se présente, est de défendre au mieux vos intérêts devant les tribunaux, tant provinciaux que fédéraux. Nous sommes également en mesure de vous conseiller sur les sujets suivants :

- Réalisation et recouvrement
- Droit immobilier/baux
- Litige commercial
- Litige entre actionnaires
- Construction
- Responsabilité civile ou professionnelle

Le ministère de la Justice et les tribunaux du Québec ont annoncé plusieurs mesures réagissant la COVID-19 et la déclaration d'état d'urgence sanitaire annoncée par le gouvernement du Québec. Les Tribunaux ont notamment annoncé la suspension de la majorité de leurs activités tandis qu'un arrêté de la juge en chef du Québec et de la ministre de la Justice prévoit la suspension des délais en raison d'un état d'urgence. Cet arrêté prévoit donc la suspension des délais dont ceux prévus par la loi pour faire valoir un droit en entreprenant une poursuite civile, comme les délais de prescription ou de déchéance. Les mesures mises en œuvre font en sorte que, pour l'instant, les tribunaux québécois ne tiendront donc aucune audience sur le fond quant aux litiges civils, commerciaux et administratifs dont ils sont saisis, sauf pour les cas jugés urgents. Nous sommes disponibles pour traiter de toute matière urgente.

Il est également possible de faire progresser une portion significative d'un dossier judiciaire sans intervention active des tribunaux. À condition de respecter les exigences des autorités, les parties pourront continuer de se transmettre les procédures, les documents et de travailler à la préparation de leur cause.

Outre les tribunaux judiciaires, les tribunaux administratifs sont également appelés à administrer la justice au Québec. Plusieurs annonces ont déjà été faites et sont à prévoir quant aux mesures que ces tribunaux administratifs adopteront dans le contexte de la COVID-19.

Pour vos besoins en matière de litiges civils et commerciaux durant la crise, n'hésitez surtout pas à contacter un membre de notre équipe ou directement le responsable du secteur Litige, Me Pierre-Yves Ménard ([pymenard@morencyavocats.com](mailto:pymenard@morencyavocats.com)) qui saura vous guider vers nos équipes pour répondre à vos besoins.

### **Renseignements supplémentaires**

Nous désirons également souligner nos expertises en droit de la santé, droit municipal, droit immobilier et en matière d'immigration et de mobilité.

Notre cabinet a à cœur les succès de ses entreprises et est sensible aux impacts négatifs pour celles-ci qui découlent de la crise actuelle. Morency compte sur une équipe d'avocats et notaires chevronnés pour répondre à vos questions sur les enjeux juridiques découlant de cette crise en matière de droit des affaires, d'emploi, de fiscalité et de litige. Nous sommes là pour vous aider à gérer au mieux les effets de cette pandémie et pour trouver avec vous les solutions qui permettent une sortie de crise de la meilleure façon possible dans les circonstances. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.